

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

---

## Déclaration du groupe de la mutualité

Cette saisine s'attache à démontrer et à apprécier les interactions entre les enjeux environnementaux et les questions sociales. Sensibiliser le CESE pour qu'il travaille sur cette thématique est pertinent, tant cette question est primordiale pour notre société.

Dans le champ de la santé, les inégalités environnementales sont identifiées par l'OMS comme un enjeu majeur. Et nous remercions la rapporteure de nous avoir permis de développer cette problématique. Nombreux sont les facteurs de risque influant négativement sur la santé, qu'ils soient environnementaux ou comportementaux.

Le préalable impératif est le changement de paradigme du tout curatif vers l'inclusion systématique du préventif. La prévention et la promotion de la santé doit être un champ d'actions à part entière de toute politique publique. Le droit d'alerte, partie prenante de la prévention, doit pouvoir être appliqué sans contrainte. Toute politique de santé doit être élaborée nationalement en prenant en compte tous les facteurs agissant sur la santé des individus ; avec pour chaque territoire, chaque catégorie d'individus, la prise en compte de leurs spécificités.

La mutualité soutient la préconisation d'inscrire systématiquement des objectifs de réduction des inégalités environnementales de santé dans les plans régionaux de santé-environnement tout comme la proposition de création d'un observatoire intégré des inégalités environnementales.

Comme l'indique l'avis, il faut réduire les sources d'exposition aux substances chimiques et aux nuisances sonores, préserver la qualité de l'air, favoriser un environnement domestique sain... Ce sont autant de facteurs aux conséquences graves, invalidantes et coûteuses en termes social, environnemental et économique. Il est urgent de recenser et d'analyser les différentes actions déjà mises en place afin de dégager les bonnes pratiques pour les diffuser et les partager à très grande échelle.

Par exemple, la mutualité française développe depuis plusieurs années diverses actions de prévention, dont la mise à disposition d'une mallette pédagogique, sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels et du grand public.

Notre groupe soutient la préconisation d'introduire le principe d'Évaluation d'Impact sur la Santé dans la loi, associant ainsi le champ santé-environnement pour aider à la refonte des politiques publiques.

Impliquer la société tout entière aux enjeux de ces inégalités est un impératif. C'est pourquoi, la mutualité partage, entre autre, les préconisations concernant la diffusion des thématiques santé-environnement au grand public, la sensibilisation des décideurs, la formation des professionnels, la participation des citoyens aux projets urbains et aux débats publics, et la promotion de pratiques de consommation citoyenne.

D'autres pistes proposées sont pertinentes comme la promotion de la qualité de vie, la préservation et le développement des biens communs, la possibilité pour les territoires ruraux de se doter de projets locaux adaptés aux besoins de leurs populations et pour les zones urbanisées de se naturaliser, la prévention des risques liés à l'adaptation au changement climatique (notamment dans les territoires ultra marins), la bonne gestion de l'eau et de l'assainissement.

Toutes ces pistes nécessitent la production et le partage de données cohérentes, fiables et comparables.

Nous saluons le travail de la rapporteure, son souci d'appropriation, son esprit constructif malgré les difficultés et oppositions. L'avis circonstancié présenté sur les inégalités environnementales et inégalités sociales est une base solide de réflexions et d'actions sur les besoins et contraintes réciproques entre l'écologique et l'humain. Le groupe de la mutualité l'a approuvé.